

Arrêté n°2020-06 fixant la composition du comité électoral consultatif

Le président d'Université Paris-Est

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et suivants et D.719-1 et suivants ;
- Vu les statuts de la Communauté d'universités et établissements « Université Paris-Est » ;
- Vu le règlement intérieur Communauté d'universités et établissements « Université Paris-Est », notamment son article 4.1.2 ;
- Vu l'arrêté du 10 octobre 2020 dérogeant à l'article 2 de l'arrêté du 28 mai 2020 relatif à la durée de prolongation des mandats des membres des conseils et des chefs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel pris en application de l'article 15 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
- Vu les propositions de désignations reçues par la présidence d'Université Paris-Est ;

Arrête

Article 1

Le règlement intérieur d'Université Paris-Est prévoit que l'Université Paris-Est ainsi que ses établissements membres d'UPE sont représentés au Comité électoral consultatif.

Les représentants des établissements membres de l'Université Paris-Est sont :

- Université Gustave Eiffel : Monsieur Pascal ODOT ;
- Ecole National Vétérinaire d'Alfort : Monsieur Emmanuel BERTHENAND ;
- Ecole Nationale des Ponts et Chaussées : Monsieur Gilles ROBIN ;
- Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne : Monsieur Simon GILBERT ;

Le représentant d'Université Paris-Est est :

- Monsieur Daouda BA.

Les modifications ultérieures des désignations nominatives ci-dessus n'affecteront pas la régularité de la constitution du Comité électoral Consultatif.

Article 2

Les représentants des personnels et des usagers des listes représentatives au conseil d'administration d'Université Paris-Est sont pour les listes :

- "Ensemble pour réussir Université Paris-Est" : Monsieur Alain DROUET
- "EST AVENIR" : Madame Enora LORCY
- "Sauvons nos campus –Energie étudiante" : Madame Caroline NGUYEN
- "Collectif doctorantes avec l'UNEF" : Madame Myrna INSUA

Article 3

Le Représentant du Recteur de la région académique de Créteil est Monsieur Julien SEBAG.

Article 4

Cette composition évoluera à partir du dépôt des listes de candidats en comprenant un délégué de chaque liste candidate à l'élection.

Article 5

La secrétaire générale par intérim de la Comue Université Paris-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Champs sur Marne, le 20 novembre 2020

Philippe TCHAMITCHIAN





Président d'Université Paris-Est

